

CODE VESTIMENTAIRE

Comme la mode est imprévisible la direction se réserve le droit d'intervenir auprès de l'élève qui ne porterait pas une tenue appropriée.

Tu dois avoir une tenue propre et décente.

- Aucun sous-vêtement ne doit être visible en aucun temps (boxer, string, soutien-gorge, etc.);
Donc, tout chemisier, camisole ou t-shirt doit couvrir entièrement l'abdomen, le torse, et le dos.
- Tout vêtement (bermuda, robe, jupe, tunique) doit être d'une longueur qui atteindra la mi-cuisse;
- Le port du pantalon troué / déchiré est permis lorsque les ouvertures se situent à la mi-cuisse et plus bas;
- La casquette ou tout autre couvre-chef (chapeau, tuque, capuchon, bandeau) sont interdits dans l'école, il doit être enlevé en entrant dans celle-ci;
- Les manteaux ne sont pas tolérés pendant les cours et les périodes de récupérations.
- Les bretelles de camisoles, doivent être large d'un pouce minimum;
- Il est interdit de porter des vêtements ou des accessoires qui symbolisent le racisme, la violence, la vulgarité, le sexisme ou qui font la promotion des drogues ou de l'alcool.

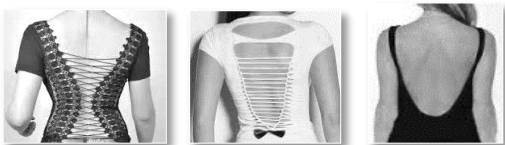
Voici à quoi devrait ressembler ta camisole.
La camisole doit couvrir la poitrine convenablement.



Ce qui n'est pas conforme



Dos



Trop court



- Les tissus transparents;
- Le pyjama;
- Le décolleté montrant l'espace entre les seins.

Pantalon troué / déchiré permis (mi-cuisse)



Ce qui n'est pas conforme



COMPORTEMENT

Pour bien comprendre, développer et appliquer le code de vie, il est important de bien définir certaines valeurs importantes pour le milieu scolaire :

ÊTRE RESPONSABLE, c'est être capable d'assumer ses actions de manière autonome tout en contribuant au bien-être collectif et en inspirant la confiance.

LE RESPECT DE SOI, c'est le témoignage de sa propre valeur à travers le sérieux manifesté dans ses choix et ses engagements.

LE RESPECT DES AUTRES, c'est la recherche de la bonne entente avec toute la population scolaire malgré les différences entre les personnes et les situations.

LE RESPECT DU MILIEU SCOLAIRE, c'est la volonté de faire en sorte que nos actions contribuent au bien-être de la collectivité; de la même façon, notre propre cheminement est influencé par la qualité de la vie qui règne à l'école.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, c'est prendre conscience que l'environnement a un impact direct sur le développement individuel et collectif.

**Le code de vie s'applique pour toutes les activités éducatives supervisées par l'école.
Tout adulte de l'école est en situation d'autorité et fait appliquer ces règlements.**

RESPECT :

- L'élève doit respecter le code de vie de l'école;
- L'élève doit respecter les règles établies en classe par ses enseignants;
- Si l'élève est pris en défaut par un membre du personnel de l'école, il doit répondre poliment à son intervention et s'identifier car cette personne est en autorité dans l'école;
- L'élève doit faire preuve de politesse et de respect envers les membres du personnel de l'école et les autres élèves.

Voici des comportements interdits et passibles de sanction :

- Tout langage abusif, tenue déplacée, impolitesse, intimidation ou taxage;
- La cyber-intimidation est passible de plainte au civil pour atteinte à la vie privée;
- Menace, harcèlement, extorsion : menacer, harceler physiquement et/ou psychologiquement ou faire de l'extorsion dans le but d'obtenir d'une personne un bien ou un service contre sa volonté;
- Indécence : se livrer à des activités qui révèlent un caractère sexuel ainsi que posséder du matériel pornographique;
- Discrimination : entretenir des propos discriminatoires de même qu'afficher des comportements discriminatoires;
- Malpropreté : polluer son environnement;
- Plagiat.

RÈGLES À SUIVRE EN TOUT TEMPS:

Il est interdit...

- D'apporter de la nourriture en classe, sauf si une permission est accordée par l'enseignant ou l'enseignante;
- D'amener des animaux à l'école sans l'autorisation de la direction;
- D'utiliser une planche à roulettes ou des patins à roues alignées dans l'école et sur le terrain de l'école et ce pour des raisons de sécurité et d'assurance;
- D'utiliser un langage abusif;
- D'apporter les sacs à main et les sacs à dos dans la classe;
- De posséder et\ou d'utiliser une arme ou tout autre objet pouvant servir d'arme, (chaînes, canif, arme à air comprimé et tous dérivés);
- De t'approprier un bien qui ne t'appartient pas;
- De reproduire la signature d'une personne;
- De vendre ou louer dans un but lucratif;
- De participer à des jeux de pari et de hasard;
- De déranger l'ordre public par des manifestations et des débrayages sans autorisation;
- De briser volontairement les biens appartenant à un individu ou à l'école;
- De déclencher volontairement le signal d'alarme;
- D'afficher sans l'autorisation de la direction de l'école;
- De fumer sur le terrain de l'établissement car la loi sur le tabac l'interdit. Vous devez respecter la loi qui prévoit par ailleurs des sanctions pénales (amendes) aux contrevenants. Des sanctions seront émises par l'école;
- D'utiliser la cigarette électronique sur le terrain de l'école.

Matériel électronique : Cellulaire, IPod, tablette, MP3, ...

- Les écouteurs sont permis sur les heures de temps libre (dîner, pause) mais aucun matériel pouvant diffuser du son ou de la musique comme un haut-parleur « Bluetooth » ou autre n'est permis dans l'école;
- L'utilisation du matériel électronique est permise durant les pauses et le temps de dîner;
- Il sera strictement interdit d'utiliser ces appareils dans l'école et sur les terrains de l'école pour photographier, enregistrer, filmer, etc., sauf en période de classe sur autorisation de l'enseignante ou de l'enseignant;
- L'utilisation du matériel électronique : cellulaire, IPod, tablette, MP3, etc., en classe est laissé à la discrétion de l'enseignante ou de l'enseignant.